

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Étude Fédésap - EY : Les propositions des professionnels de la garde d'enfants à domicile pour faciliter la vie des 3,5 millions de familles

Le développement de la garde d'enfants à domicile, un enjeu majeur pour la politique familiale

Alors que l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant souffre d'une pénurie de personnels, que les organisations familiales et professionnelles évoluent rapidement, que les parents sont en recherche de réponses adaptées à leurs besoins, il apparaît nécessaire de repenser l'articulation entre les différentes solutions et financements offerts aux familles.

Dans ce contexte, la Fédésap a souhaité lancer une étude nationale visant à faire des propositions concrètes en faveur des familles et des professionnels de la filière et alimenter ainsi, les travaux du Comité de filière « Petite Enfance » et du Comité partenarial « Accueil individuel » de la CNAF quant à l'évolution de la politique de parentalité.

L'étude pose le constat de la nécessité d'apporter des solutions rapides et pragmatiques aux besoins des familles de la naissance à l'entrée au collège en passant par les temps de sortie d'école des enfants.

Des solutions gagnantes pour les familles, les professionnels et les finances publiques

Alors que le Gouvernement souhaite étendre le bénéfice du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) aux enfants de 6 à 12 ans pour les familles monoparentales uniquement par le biais de l'emploi d'une assistante maternelle ou par le biais de l'emploi direct, le dispositif omet la possibilité de recours à une structure de garde d'enfants en mode prestataire. Omission qui questionne de facto la liberté de choix des parents. Le mode prestataire est un maillon essentiel de l'offre permettant aux parents d'accéder à une solution de garde.

En effet, la garde à domicile est un mode de garde souple, adapté et sécurisé souvent indispensable des autres modes d'accueil. Les entreprises de garde d'enfants à domicile sont des acteurs à part entière qui répondent aux besoins des familles du XXI^{ème} siècle en leur apportant une solution de qualité, prisée par les parents.

Pour repenser un écosystème de solutions adaptées aux attentes des familles, la Fédésap formule plusieurs propositions :

- Allonger le bénéfice du CMG de la PAJE jusqu'à l'entrée au collège pour toutes les familles et pour tous les modes d'intervention en favorisant la liberté de choix des parents ;
- Doubler le Crédit d'Impôt Famille « Services à la Personne » pour les entreprises (CIFAM) ;
- Accélérer la mise en place de l'Avance immédiate du crédit d'impôt « Services à la Personne » (AICI) pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans dès 2023.
- Rendre obligatoire la professionnalisation des intervenants pour les gardes d'enfants à domicile en emploi direct.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'impact de ces propositions qui impose une refonte du versement des aides publiques doit avant tout être perçu comme un investissement pour l'État en faveur des générations futures.

En effet, comme James Heckman, prix Nobel d'économie (2000), spécialiste de l'efficacité des programmes d'éducation de la petite enfance, la Fédésap pense qu'« **un dollar investi dans les programmes éducatifs pour la petite enfance rapporte un peu plus de 7 fois cet investissement (7,30 dollars) à la société** » (in « The Life-cycle Benefits of an Influential Early Childhood Program »).

À propos de la Fédésap :

Fondée en 2007 par des dirigeant(e)s d'entreprises, la Fédésap est la 1^{ère} fédération d'entreprises de Services à la Personne et d'aide et d'accompagnement à Domicile en nombre d'entreprises.

La Fédésap fédère 3 500 structures qui accompagnent chaque année plus de 670 000 personnes ou familles grâce au professionnalisme de 130 000 salariés.

Contact presse

Diana Mazelin

Responsable communication

@ : dmazelin@fedesap.org

Tél : 06 78 39 57 39